

La délégation FO Energie et Mines était représentée par Philippe MACON.

## ORDRE DU JOUR

### Point 1 – Fonctionnement du CCE :

- a. Approbation du PV du CCE du 10/12/2014
- b. Commission économique : désignation de l'Expert CCE

### Point 2 – Projet MaGaz1 (pour information)

### Point 3 – Projet d'évolution de l'alimentation en gaz de la Principauté de Monaco (pour information)

### Point 4 – Participation à l'effort de construction – (pour information)

### Point 5 – Dossier mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel Développement-Fidélisation sur le Marché Grand Public (pour information)

## Manque de Dialogue social en régions, un CCE qui tourne Court...

Dès l'ouverture du CCE, au travers des déclarations liminaires lues par les OS siégeant, le ton est donné...

Les OS, dénoncent pêle-mêle, le mépris des directions envers les salariés et leurs représentants du personnel, la multiplication des procédures disciplinaires et procédures abusives.

La non application voire le détournement des règles concernant les temps de repos et/ou la prise en charge des frais en cas d'intervention hors zone de travail pour les agents montant l'astreinte.

Le mépris de la direction et des pouvoirs publics au travers de la remise en cause permanente des acquis sociaux, la non application des règles et notes de l'entreprise au niveau local.

Pour FO Énergie et Mines, la réorganisation en cours à l'UCN de La Rochelle, d'une partie des équipes en vue d'un transfert vers Villefranche-sur-Saône, et la volonté affichée de la Direction de ne pas appliquer des dispositions concernant les réorganisations en vigueur à GrDF (Accord réorganisation de 2010) ne sont pas acceptables.

FO Énergie et Mines partage la même analyse que les autres OS et fait le constat amer du manque cruel de dialogue social, du fossé qui se creuse entre le discours du siège de GrDF qui se veut ouvert au dialogue à la veille du lourd chantier de transformation qui s'engage à GrDF, et l'attitude d'un certain mode de fonctionnement managérial.

Pour FO Energie et Mines, le retour aux « baronnies », n'est absolument pas adapté au fonctionnement d'une entreprise qui se veut moderne et sera, nous en sommes sûrs, contreproductif. GrDF se doit de construire son avenir avec ses agents, pas contre eux.

#### Déclaration FO sur le Dossier Unité Comptable Nationale

« La Direction de l'Unité Comptable Nationale a réuni son Comité d'Établissement le 27 janvier dernier avec, inscrit à l'ordre du jour, le regroupement de l'ensemble des activités immobilisations ERDF sur le site de Villefranche-sur-Saône.

Nous ne souhaitons pas ici nous substituer de quelque manière que ce soit aux représentants du personnel de l'UCN, ni même instruire le fond du dossier. La Délégation FO Energie et Mines demande que le président du CCE réaffirme la primauté des accords de réorganisation sur toute autre disposition, lorsqu'une entité ERDF-GrDF envisage le transfert d'une activité d'un site vers un autre site distant de plusieurs centaines de kilomètres.

FO Énergie et Mines a participé par le passé à la négociation et a ratifié avec toutes les autres Organisations Syndicales et la Direction un accord portant sur tout projet de RÉORGANISATION qui impacterait un ou plusieurs salariés. Nous exigeons l'application

de ce texte à ce projet, qui prévoit de transférer les postes de travail aujourd'hui implantés à La Rochelle vers le site de Villefranche-sur-Saône.

Aux dernières nouvelles, la Direction de l'UCN vient d'informer les Représentants du Personnel qu'elle les invitait à une réunion de concertation le 25 mars pour examiner le contexte d'une éventuelle application. Nous serons attentifs à l'avancée de ce dossier. »

À la suite d'une suspension de séance demandée par la CGT, l'ensemble des OS indique au président du CCE que les conditions ne sont pas réunies pour poursuivre la tenue de ce CCE.

Le président du CCE prend note et indique que les dossiers prévus à l'ordre du jour sont considérés comme traités et ne seront pas représentés ultérieurement.

PROCHAIN CCE de GrDF, le jeudi 16 avril 2015